

à l'attention de **Madame le ministre Delphine Batho**
Ministère de L'écologie
et du Développement Durable
Hotel De Roquelaure
246 bd St Germain
75007 PARIS

Objet : candidature de la ville de Biarritz au label Agenda 21 local

Madame le ministre,

L'association écologiste Bizi !¹, créée en 2009 et forte de 231 adhérents-tes, œuvre en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique en menant des actions locales en pays basque et en participant au mouvement international de transition écologique.

Nous avons récemment appris que **la ville de Biarritz projetait de déposer à la fin du mois de mai 2013 un dossier de demande d'obtention du label agenda 21 local**².

Par la présente, nous voulons vous alerter sur la **situation déplorable de la ville de Biarritz dans le domaine du développement durable**, particulièrement sur le plan de la lutte contre le changement climatique.

Dans une agglomération où la moitié des émissions de gaz à effet de serre provient du transport des personnes, la ville de Biarritz n'agit pas en matière de promotion des alternatives à la voiture individuelle, excepté la mise en place de deux circuits intra-muros de mini bus.

Biarritz refuse la création de voie de bus en site propre dans son centre ville. Elle se positionne ainsi en complète contradiction avec ce qui est mis en avant dans l'appel à projet de Transport Collectif en Site Propre du Grenelle de l'environnement d'octobre 2010.

L'absence d'aménagement cyclable à Biarritz a été sanctionnée par la Fédération française des Utilisateurs de la Bicyclette (FUB), lors de son assemblée générale du 20 avril. Nominée pour le prix du Clou Rouillé qui sanctionne les collectivités les plus en retard en matière d'aménagement cyclable, la ville de Biarritz se place en 2^{ème} position du palmarès 2013, juste derrière Marseille et devant Pontoise.

En revanche, **Biarritz projette aujourd'hui la construction de deux nouveaux parkings souterrains en centre-ville** dont l'un sur le sommet d'une falaise de marnes qui s'est maintes fois éboulée au cours des siècles précédents. Ces projets font l'objet d'une vive opposition de la part de la population.³

¹ www.bizimugi.eu

² <http://www.sudouest.fr/2013/04/15/la-ville-veut-decrocher-le-label-agenda-21-local-1024949-706.php>

³ <http://www.defensecotedesbasquesbiarritz.org/>

Dans le domaine de l'eau, le golf municipal du Phare est encore arrosé avec de l'eau potable (58 374 m³ en 2011), et une plainte a été récemment déposée devant le TGI de Bayonne pour rejet quotidien dans la nature des eaux de lavage des tondeuses.

La qualité des eaux de baignade ne s'est guère améliorée⁴ bien que depuis 2010 le trop plein du réseau unitaire d'assainissement n'est plus déversé sur la Grande Plage en cas d'orage⁵.

Par ailleurs, il nous paraît utile de rappeler qu'en 2007, le journal Sud Ouest publiait un **palmarès « écologique » de 20 villes d'Aquitaine** sur les thèmes de l'eau, des déchets, des transports en commun, des pistes cyclables, de l'énergie et des espaces verts. **Biarritz arrivait en dernière position**⁶.

Enfin, comment interpréter le fait que la dernière actualité du site Internet consacré à l'Agenda 21 de la ville de Biarritz date de mars 2011 et que le poste de chargée de mission développement durable ait été supprimé en 2012 ?

A la lumière de ces faits, nous sommes convaincus que la labellisation de la démarche Agenda 21 de la ville de Biarritz serait aujourd'hui une erreur. Elle décrédibiliserait les fondements de ce label et porterait préjudice à toutes les collectivités qui œuvrent positivement, avec sincérité et engagement, dans le sens de la nécessaire transition écologique de notre société.

Cependant, la présence d'élus dans l'équipe municipale de Biarritz attachés au développement durable ne fait aucun doute. Nous pensons qu'ils peuvent rapidement donner des signaux forts de leur volonté d'agir maintenant en faveur d'une société plus écologique. Pour ce faire, les associations environnementales locales préconisent la mise en œuvre de mesures simples et peu onéreuses : limiter la place de la voiture, aménager des voies de bus en site propre, créer un réseau de pistes cyclables, etc. Cela créerait un climat et une dynamique permettant à la ville de Biarritz de postuler par la suite à un label certifiant la mise en route d'une politique réelle de développement durable et de démocratie participative.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier,

Et en espérant qu'il puisse éclairer votre décision,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Bizi !

⁴ <http://www.surfrider.eu/fr/laboratoires/laboratoire-pays-basque/site-analyse/spot/grande-plage-biarritz-4.html>

⁵ <http://biarritzecologie.com/Eaux.html>

⁶ http://biarritzecologie.com/A_la_trainee.html